



recel successoral d'un héritier abusant de la procuration du défunt

Par **Chanty83**, le **21/04/2019** à **10:07**

objet: recel successoral d'un héritier

J'ai apporté les preuves d'un recel successoral (5 ans de relevés bancaires de mon père décédé et copie de chèque effectués par ma soeur qui avait procuration) au notaire qui n'a donné aucune suite.... Est-ce normal?

Par **youris**, le **21/04/2019** à **11:03**

bonjour,

le notaire n'est pas un juge, il n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers.

vous devez déposer plainte contre la personne que vous soupçonnez de recel successoral.

voir ce lien:

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/apres/quelle-procedure-engager-pour-un-recel-successoral/>

salutations